

ASSEMBLEE DE CORSE

4 EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022

REUNION DES 28 ET 29 JUILLET 2022

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**'INDICA' PROGRAMME DE RECHERCHE ET
D'ACQUISITION DE CONNAISSANCES CONCERNANT
L'ÉLABORATION D'UN TABLEAU DE BORD RELATIF À
L'ÉVALUATION DU PLAN DE GESTION DU PARC MARIN
DU CAP CORSE ET DE L'AGRIATE - U PARCU NATURALE
MARINU DI U CAPICORSU È DI L'AGRIATE**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et des Enjeux Sociétaux

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Créé par la loi du 14 avril 2006, l'outil parc naturel marin constitue l'une des 17 catégories d'aires marines protégées. Adapté à de grandes étendues marines, il peut être mobilisé de la côte vers le large, dans la limite des 200 milles nautiques de la Zone (ZEE), il a pour objectif de contribuer à la protection, à la connaissance du patrimoine marin et de promouvoir le développement durable des activités liées à la mer (article L. 334-3 du code de l'environnement).

Le parc naturel marin est l'aire marine protégée qui compte le plus de finalités, y compris économiques et culturelles, qui couvrent à la fois le littoral et le large.

Ainsi, un parc naturel marin vise à la fois le bon état des écosystèmes, des espèces et habitats patrimoniaux ou ordinaires, le bon état des eaux marines, mais aussi l'exploitation durable des activités, les valeurs ajoutées sociale, économique, scientifique, éducative ou encore le maintien du patrimoine maritime culturel.

Concernant plus précisément l'évaluation de la gestion, c'est une obligation réglementaire pour certains espaces naturels protégés, notamment pour les parcs naturels marins (article R. 334-33 du code de l'environnement). Elle a pour objectif de répondre à plusieurs besoins concrets du gestionnaire, à savoir :

- rendre lisibles les résultats de la gestion ;
- développer une gestion adaptative au regard des résultats de l'évaluation ;
- évaluer et garantir une transparence vis-à-vis de la stratégie de gestion du site ;
- agir comme un système d'alerte pour détecter et anticiper les problèmes.

En effet, faute d'une gestion adaptée, certains sanctuaires, comme celui de Samaria, en Crète, peinent à se repeupler.

Le présent rapport vise à approuver l'affectation de 553 350 € au bénéfice du Parc Marin du Cap Corse et de l'Agriate - U Parcu Naturale Marinu di u Capicorsu è di l'Agriate, pour la réalisation du « *Programme de recherche et d'acquisition des connaissances concernant l'élaboration d'un tableau de bord relatif à l'évaluation du plan de gestion du Parc Marin du Cap Corse* ».

Ce projet s'échelonnait sur 5 ans à compter du 1^{er} septembre 2022 jusqu'au 30 septembre 2027, et les crédits nécessaires au financement de ce projet seront inscrits au programme « 4112 Recherche et Diffusion » de la Compétence 411 « Enseignement Supérieur, Recherche et Diffusion » du Budget primitif (BP) 2022.

1° U Parcu Naturale Marinu di u Capicorsu è di l'Agriate / Le Parc Naturel Marin

du Cap Corse et de l'Agriate

Le Parc Naturel Marin du Cap Corse et de l'Agriate / Parcu Naturale Marinu di u Capicorsu è di l'Agriate a été créé par décret n° 2016-963 du 15 juillet 2016.

Il s'agit du plus vaste parc naturel marin de métropole, englobant 6 830 km² d'espaces maritimes, dont 4 282 km² se situent dans la zone économique exclusive française, et 225 km de côtes. Limitrophe des eaux italiennes au large, il débute à l'ouest à la pointe de Lozari et à l'est à la limite nord de Bastia, ville porte du Parc.

Sa création s'est inscrite dans le cadre de l'analyse stratégique territoriale mise en œuvre en Corse par l'Office de l'environnement de la Corse et l'Office français de la Biodiversité pour orienter la mise en place d'un réseau d'aires marines protégées au service de la société corse et de la Méditerranée. Ceci afin de poursuivre l'objectif de préservation de la biodiversité, de développement durable et de soutien aux sciences de la mer en cohérence avec les différentes directives européennes concernant la gestion du milieu marin (Natura 2000 en mer, Directive cadre sur l'eau et la Directive cadre stratégie sur le milieu marin) et les objectifs nationaux.

Si l'Office français de la Biodiversité apporte les moyens humains et financiers de tous les parcs naturels marins, en Corse la gestion du parc est atypique en ce qu'elle est encadrée par une convention cadre liant l'Office Français de la Biodiversité (OFB) et l'Office de l'Environnement de la Corse (OEC) ; ce dernier participe au financement du Parc à hauteur de 25 % avec un plafond de 250 000 euros /an.

La vocation du Parc Naturel Marin du Cap Corse et de l'Agriate / Parcu Naturale Marinu di u Capicorsu è di l'Agriate est d'assurer l'équilibre entre les enjeux environnementaux et économiques maritimes du territoire, car si la beauté et la diversité de ces milieux constituent le socle de nombreuses activités (pêche artisanale, activités de loisirs, trafic maritime, tourisme), les pressions incitent à une gestion attentive du milieu.

2° « INDICA » Programme de recherche et d'acquisition des connaissances concernant l'élaboration d'un tableau de bord relatif à l'évaluation du plan de gestion

L'évaluation de la gestion d'un espace protégé tel que le Parc Naturel Marin est une obligation réglementaire. Elle consiste à mesurer les effets engendrés par la gestion en recherchant si les moyens juridiques, administratifs, financiers et techniques mis en œuvre produisent les résultats attendus au vu des enjeux identifiés dans le plan de gestion.

Cette évaluation doit être réalisée tout au long du cycle de gestion, et doit être accompagnée de l'élaboration d'indicateurs qui permettent d'établir un diagnostic. Ceux-ci sont identifiés au sein d'un tableau de bord qui se construit progressivement grâce à la mise en œuvre de plans annuels d'actions, qui visent à atteindre les objectifs souhaités.

Le tableau de bord, qui doit avoir la capacité d'offrir une vue synthétique de la situation et des tendances observées sur le terrain et qui sert à rapporter les résultats et à adapter la gestion si besoin, doit nécessairement être simple tout en étant explicite et rigoureux sur le plan scientifique.

Etroitement lié au plan de gestion, le tableau de bord est constitué d'indicateurs sélectionnés et sa construction va nécessairement s'appuyer sur chacune des étapes du cycle de gestion qui vont aboutir à la formalisation des cibles à atteindre à moyen et à long terme. Si l'absence d'indicateurs entraîne une difficulté lors de prises de décisions, la multiplication d'indicateurs rendra tout aussi difficile la justification des choix de gestion. Voilà pourquoi il sera nécessaire d'en limiter le nombre.

La mise en œuvre de ce tableau de bord mettra en exergue des outils directement liés à la recherche appliquée. L'objectif principal de cette mise en action se matérialise par le développement de nouvelles méthodes d'acquisition de données, de recherche et développement, associées à la conception de nouveaux outils technologiques permettant d'obtenir des « informations/données » jusque-là manquantes.

Plus concrètement, le Parc travaillera en collaboration avec des partenaires scientifiques afin de proposer l'élaboration d'indicateurs, soit par l'intermédiaire de prestations, soit en proposant des conventions de recherche permettant de mettre en œuvre :

- un travail d'adaptation des indicateurs existants et référents au niveau national et méditerranéen (définition de seuils spécifiques à la Corse et au Parc par exemple) ;
- le développement de nouveaux indicateurs adaptés à son territoire et aux enjeux lorsqu'il n'existe pas de références scientifiques approuvées.

Ainsi, l'ensemble de ces éléments a pour objectif de finaliser un tableau de bord, outil obligatoire pour l'évaluation du plan de gestion du Parc. Ces indicateurs pourront également être utilisés dans la mise en œuvre de politiques publiques dans le domaine environnemental sur d'autres territoires en Corse.

Le projet « INDICA » sera une réponse adaptée aux objectifs d'élaboration d'un tableau de bord du Parc Naturel Marin du Cap Corse et de l'Agriate / Parcu Naturale Marinu di u Capicorsu è di l'Agriate sur la base d'une démarche appropriée et adéquate avec les objectifs et le cadre national de mise en œuvre d'un tableau de bord, mais aussi innovante au regard des spécificités territoriales. En effet, la méthode proposée a pour objectif d'adapter les données issues de l'état des lieux initial aux spécificités et développer un plan d'expérimentation sur cinq années permettant de mettre en œuvre, tester et évaluer les choix effectués au préalable.

Ce projet se définit en trois volets, et chaque volet se déclinera en actions.

- Volet A : état des lieux et identification d'indicateurs pertinents,
- Volet B : élaboration du tableau de bord et des outils de stockage de la donnée associée,
- Volet C : mise en œuvre du tableau de bord du Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate.

Ce projet s'articulera autour de différentes collaborations, certes avec l'Office français de la biodiversité, mais aussi et surtout avec :

- l'Office de l'Environnement de la Corse (appui à la valorisation des données sur l'avifaune marine),
- la Station STARESO (expertise et appui scientifique dans les domaines relatifs à la compréhension du fonctionnement de l'habitat pélagique, l'interprétation des données halieutiques et la compréhension des interactions entre les communautés marines et leurs réponses face aux usages motorisés),
- l'Università di Corsica - UMS Stella Mare (appui scientifique dans le cadre de la mise en œuvre de suivis sur les espèces réglementées),
- l'IFREMER Bastia (expertise scientifique sur l'interprétation de la qualité des masses d'eau côtière, la qualification des zones de transition),
- l'Université de Montpellier (expertise scientifique sur la description des habitats et des espèces patrimoniales du Parc),
- les socio-professionnels (clubs de plongée, sociétés de transport de passagers...),
- des spécialistes des différentes thématiques du patrimoine culturel (DRASSM (biens culturels immergés), Université de Corse UMR LISA laboratoire linguistique (patrimoine immatériel) ou encore la DRAC (patrimoine matériel) et la DREAL (paysage).
- Enfin, le travail réalisé à vocation à être partagé avec les autres parcs, et ce, à des fins partenariales et de mises en commun des connaissances et des expériences au service d'une protection et d'une gestion optimisée et efficace.

Il est ainsi proposé :

- d'approuver le présent rapport « INDICA - Programme de recherche et d'acquisition des connaissances concernant l'élaboration d'un tableau de bord relatif à l'évaluation du plan de gestion du Parc Naturel Marin du Cap Corse et de l'Agriate / U Parco Naturale Marinu di u Capicorsu è di l'Agriate » ;
- d'approuver l'affectation d'un montant de 553 350 € au bénéfice du Parc Naturel Marin du Cap Corse et de l'Agriate / U Parco Naturale Marinu di u Capicorsu è di l'Agriate, réparti comme suit :
 - 503 350 € au titre du chapitre 932, article 657382, fonction 23, programme 4112,
 - 50 000 € au titre du chapitre 902, article 204181, fonction 23, programme 4112,
- d'approuver la convention d'engagement pluriannuelle d'objectifs et de moyens relative au projet « INDICA - Programme de recherche et d'acquisition des connaissances concernant l'élaboration d'un tableau de bord relatif à l'évaluation du plan de gestion du Parc Naturel Marin du Cap Corse et de l'Agriate / U Parco Naturale Marinu di u Capicorsu è di l'Agriate » pour la période courant du 1^{er} septembre 2022 au 30 septembre 2027 ;
- d'autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse à signer la convention d'engagement pluriannuelle d'objectifs et de moyens relative au projet « INDICA - Programme de recherche et d'acquisition des connaissances concernant l'élaboration d'un tableau de bord relatif à l'évaluation du plan de gestion du Parc Naturel Marin du Cap Corse et de l'Agriate / U Parco Naturale Marinu di u Capicorsu è di l'Agriate » ;

- d'autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse à modifier par voie d'avenant la convention d'engagement pluriannuelle d'objectifs et de moyens relative au projet « INDICA - Programme de recherche et d'acquisition des connaissances concernant l'élaboration d'un tableau de bord relatif à l'évaluation du plan de gestion du Parc Naturel Marin du Cap Corse et de l'Agriate / U Parcu Naturale Marinu di u Capicorsu è di l'Agriate » ;
- d'autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse à signer toutes autres pièces réglementaires (arrêté, convention d'engagement, convention attributive de subvention, convention d'application, avenant...) relatives à la mise en œuvre du projet INDICA - Programme de recherche et d'acquisition des connaissances concernant l'élaboration d'un tableau de bord relatif à l'évaluation du plan de gestion du PARC MARIN du CAP CORSE - U PARCU NATURALE MARINU DI U CAPICORSU E DI L'AGRIATE ».

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.